

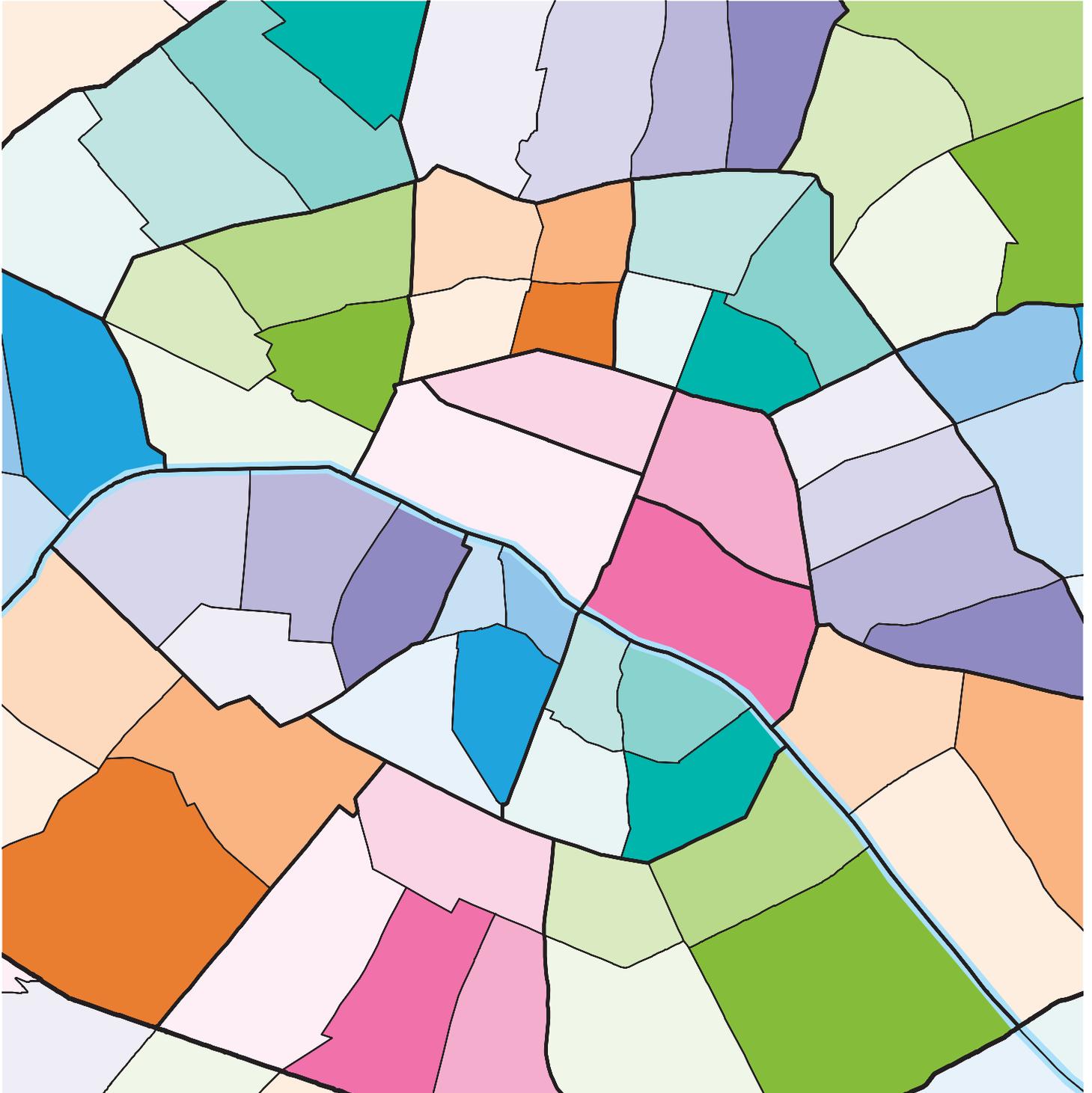
apur

ATELIER PARISIEN
D'URBANISME



Petite enfance

Indice de synthèse des besoins d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans



MARS 2015

En 2013, l'Atelier parisien d'urbanisme a réalisé dans le cadre de son programme partenarial une étude sur les besoins et les pratiques des familles en matière d'accueil de la petite enfance¹. L'étude mettait en évidence l'importance de l'offre d'accueil à Paris et sa forte croissance ces dernières années mais aussi la persistance d'une demande en places de crèches pour partie liée à la préférence de la grande majorité de familles parisiennes pour ce mode d'accueil. Dans quelques quartiers parisiens, l'offre s'est hissée au niveau de la demande. Mais sur le reste du territoire, des besoins demeurent. L'étude posait la question de la définition de la notion de « besoin » appliquée aux équipements collectifs d'accueil de la petite enfance, dont la complexité est réelle : elle renvoie à des objectifs de politique publique composites ainsi qu'à la place de l'accueil collectif dans la diversité des solutions d'accueil de la petite enfance.

L'approche développée ici consiste à proposer une méthodologie permettant d'éclairer la notion de « besoin », en présentant un exemple d'indice susceptible d'apprécier les besoins d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans à l'échelle des quartiers parisiens. L'indice proposé permet de dépasser la simple mesure de l'offre existante pour prendre en compte une combinaison de données, telles que le nombre d'enfants de moins de trois ans et le profil des familles.

Ce travail a été soutenu et accompagné par la Ville de Paris et la Caisse d'allocations familiales de Paris.

Construire un indice de synthèse des besoins d'accueil : approche méthodologique

La méthode retenue consiste à proposer un indice synthétique susceptible de rendre compte de la notion de besoin d'accueil et d'être territorialisé. L'objectif visé rend nécessaire une réflexion sur la définition du « besoin ».

Comment évaluer les besoins du point de vue de l'offre ?

Évaluer les besoins d'accueil à partir d'une analyse de l'offre suppose de s'interroger sur la place de l'accueil collectif au sein des diverses solutions d'accueil de la petite enfance.

Une première approche d'évaluation des besoins peut-être de construire un indicateur à partir de l'offre d'accueil collectif existante ou « taux d'équipement en accueil collectif » (nombre de places par arrondissement ou par quartier rapporté au nombre d'enfants), les quartiers disposant des taux les moins élevés étant alors considérés comme présentant les plus forts besoins. L'avantage de cette approche est sa simplicité et sa lisibilité. Sa limite est de ne pas tenir compte des autres modes d'accueil (accueil individuel par des assistants maternels et des auxiliaires parentales), qui constituent pourtant des solutions pour des familles et contribuent à la diversité de l'offre d'accueil. Certains quartiers ayant un nombre de places d'accueil collectif limité peuvent présenter une offre globale d'accueil importante.

Une deuxième approche consiste à prendre en compte l'offre dans sa totalité c'est-à-dire à considérer non seulement les solutions d'accueil collectif (crèches, haltes garderies...) mais aussi l'accueil individuel (assistants maternels, gardes à domicile). On calcule alors un « indicateur d'accueil global ». L'avantage de cette option est de tenir compte des différentes modalités d'accueil et des préférences qui peuvent être exprimées par les familles. Sa limite peut-être de masquer un éventuel caractère contraint du recours à certaines formes d'accueil individuel, notamment la garde à domicile, vers lequel certaines familles peuvent se tourner « par défaut ».

Comment évaluer les besoins du point de vue de la demande ?

L'étude de 2013 avait apporté de premières réponses concernant l'évaluation de la demande potentielle. Si cette dernière ne saurait se confondre avec le nombre d'enfants de moins de 3 ans, la garde parentale pouvant répondre à des choix assumés, il paraît nécessaire de prendre en compte le nombre d'enfants de moins de trois ans par quartier. Pour exemple, un même taux d'équipement ou d'accueil global inférieur à la moyenne parisienne renverra à des besoins numériquement différents selon qu'il s'observe dans un quartier fortement peuplé ou dans un quartier peu peuplé.

D'autres données doivent être prises en compte, notamment celles qui sont susceptibles de rendre compte des enjeux sociaux ou sociétaux qui s'attachent à l'accueil de la petite enfance. Dans la mesure où l'accueil de la petite enfance contribue à l'éveil, à la socialisation, à l'éducation et à l'épanouissement des jeunes enfants ainsi qu'à la possibilité pour les familles de se maintenir dans ou d'aller vers l'emploi, on peut estimer qu'il joue un rôle dans l'établissement de l'égalité des chances. Dans cette approche, l'indice de synthèse prend en compte des aspects sociodémographiques (familles à bas revenus, familles monoparentales...).

Choix des critères

Sur ces bases, on s'est intéressé à un grand nombre de variables pour définir la composition de l'indice de synthèse². Les indicateurs envisagés portaient tant sur l'offre d'accueil de la petite enfance (collectif, individuel) que sur l'état de la demande potentielle (les enfants de moins de trois ans, leurs différents profils). Des données prospectives (taux de natalité et projets de logements) et des données relatives à l'optimisation des équipements (taux d'admission, taux d'occupation et taux de fréquentation) ont également été examinées.

Une proposition finale a été établie, dans laquelle le nombre de données prises en compte a été volontairement réduit, afin notamment d'éliminer des redondances. Les éléments de prospective ont été intégrés dans le calcul du taux d'équipement, à partir des données de construction, des nais-

1 – L'accueil de la petite enfance à Paris – État des lieux et perspectives, Apur, janvier 2014.
2 – Ce travail d'inventaire a été compilé dans un document intitulé « Les données de la petite enfance à Paris ».

sances domiciliées et du taux de maintien des enfants dans le quartier³. Enfin et bien qu'envisagée au départ, aucune variable relative à l'activité des parents n'a été retenue. L'étude de 2013 avait montré que certains parents sans emploi étaient contraints de garder eux-mêmes leurs enfants. Ces situations de garde parentale subie étant par ailleurs susceptibles de faire obstacle à l'accès ou au retour à l'emploi, il a été décidé de délier l'évaluation des besoins d'accueil de l'activité des parents. Cette approche est conforme aux prescriptions de la CNAF, qui demandent de ne pas conditionner l'admission d'un enfant dans un établissement d'accueil du jeune enfant à l'activité de ses parents.

3 – Taux de maintien : Nombre de naissances domiciliées dans le quartier de 2007-2009 rapportées au nombre d'enfants résidant au 1^{er} janvier 2010.

Valeurs chiffrées

Pour être en mesure de proposer un indice de synthèse, il est nécessaire de pouvoir agréger ensemble des données très hétérogènes (offre d'accueil, nombre de moins de 3 ans, caractéristiques socio-démographiques, utilisation des équipements existants...). Cela suppose de définir une méthode susceptible d'exprimer de façon homogène ces données diverses.

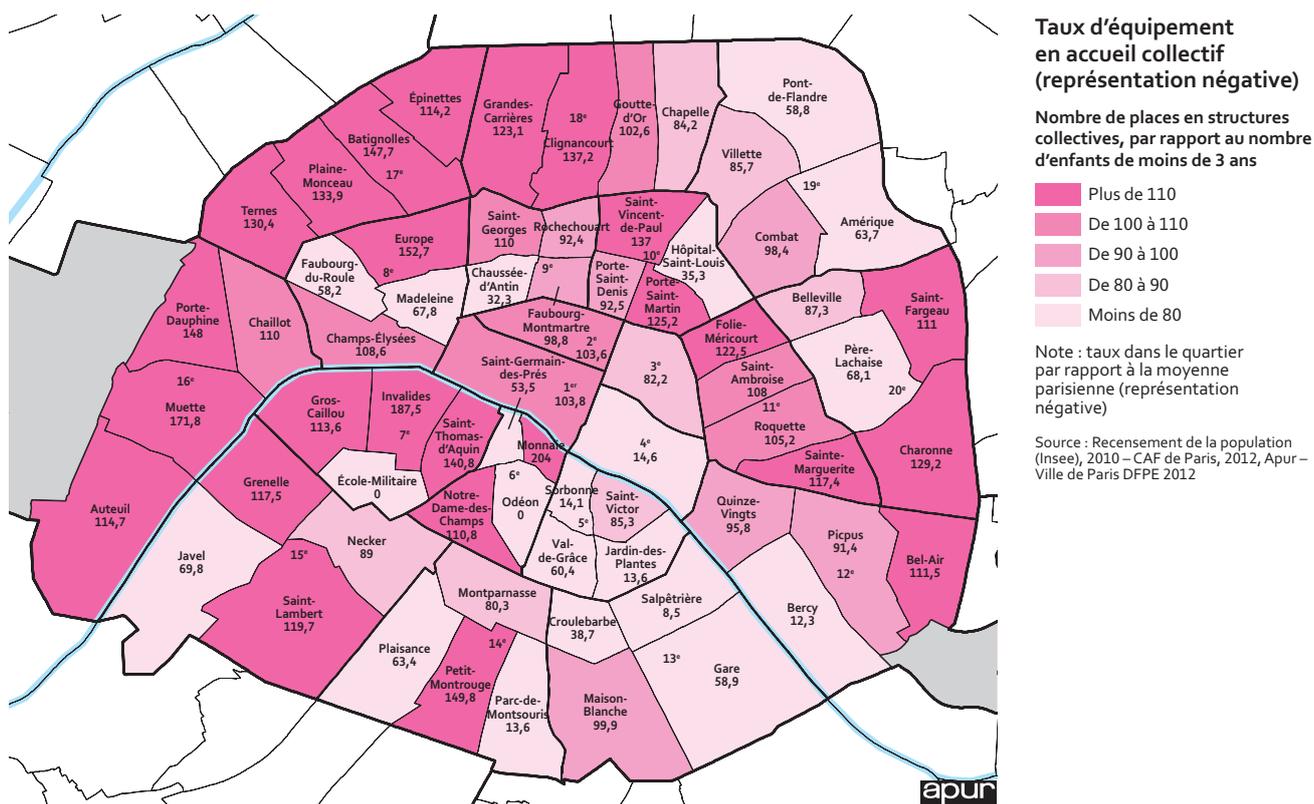
On a choisi de raisonner par rapport à la moyenne parisienne qui sert de référence pour chaque indicateur (base 100). Plus la valeur est supérieure à 100 (moyenne parisienne), plus on peut estimer que le quartier présente des besoins importants au regard de l'indicateur considéré.

Indice de synthèse : une combinaison de sept indicateurs

L'indice synthétique proposé s'appuie sur une mesure de l'offre existante mais aussi sur une combinaison d'indicateurs sociodémographiques. Il peut ainsi constituer une méthode d'appréciation de la notion de « besoins » des familles. Sept indicateurs entrent dans sa composition. Il prend en compte deux indicateurs relatifs à l'offre d'accueil, un indicateur relatif au nombre d'enfants de moins de trois ans, un indicateur relatif à l'utilisation des équipements et trois indicateurs sociodémographiques.

Taux d'équipement ou part d'enfants de moins de 3 ans accueillis en accueil collectif

Le taux d'équipement est calculé en rapportant le nombre de places en structures collectives à celui des enfants de moins de 3 ans. Il ne reflète qu'une partie des possibilités d'accueil dans la mesure où il exclut l'accueil individuel. Le nombre de places d'accueil collectif tient compte des créations d'équipements à la fin de l'année 2014. L'estimation des enfants de moins de trois ans prend appui sur les naissances domiciliées 2010-2012, le taux de maintien 2010 et les opérations de construc-



tions de 500 logements ou plus autorisées à Paris d'après les permis de construire 2010-2013. La moyenne parisienne est particulièrement élevée concernant ce mode d'accueil : Paris est le premier département de France en termes de capacité d'accueil collectif rapportée au nombre d'enfants de moins de 3 ans⁴. Cette singularité s'explique notamment par les caractéristiques socio-spatiales (taux d'activité des familles et notamment des femmes, densité de la population) de la population parisienne. En moyenne parisienne (base 100) le nombre de places d'accueil collectif s'élève en 2014 à 51 % des enfants de moins de 3 ans.

Les quartiers bénéficiant de l'offre d'accueil collectif la plus importante proportionnellement au nombre d'enfants sont les quartiers des arrondissements centraux (4^e et 5^e arrondissements notamment, certains quartiers du 8^e arrondissement), mais aussi des quartiers du sud de Paris (13^e arrondissement, certains quartiers des 12^e 14^e et 15^e arrondissements) et du nord-est (19^e arrondissement) À l'inverse, les quartiers des arrondissements de l'ouest, (16^e, 17^e, 7^e arrondissements), de l'est (10^e, 11^e, 20^e) et du nord (18^e) présentent un taux d'équipement en accueil collectif inférieur à la moyenne parisienne.

Part d'enfants de moins de 3 ans bénéficiant d'un accueil individuel

En complément de l'offre d'accueil collectif, l'indice de synthèse proposé tient compte du recours à un mode d'accueil individuel. L'indicateur retenu correspond à la part d'enfants de moins de 3 ans bénéficiant d'un accueil chez un assistant maternel ou d'une garde à domicile (2012). Si le recours des familles parisiennes à l'accueil individuel ne diffère pas, au total, de la moyenne nationale (plus d'un cinquième des enfants sont accueillis dans ce cadre), sa structure connaît d'importantes spécificités : la garde à domicile (16 % des enfants de moins de 3 ans) est exceptionnellement importante à Paris alors que le recours aux assistants maternels est faible (environ 5 % des enfants). Les quartiers marqués par un recours important à l'accueil individuel se situent dans les quartiers marqués du centre et de l'ouest de Paris. À l'inverse, on observe un très faible recours dans les quartiers accueillant une population plus modeste du nord et de l'est de Paris (18^e, 19^e, 20^e).

Densité d'enfants de moins de 3 ans

Le calcul de l'indicateur synthétique proposé tient compte du nombre d'enfants de moins de trois ans à l'hectare. Le besoin d'équipements peut en effet être considéré comme d'autant plus fort que le quartier est densément peuplé et qu'il compte un nombre important d'enfants. Les quartiers comptant le plus grand nombre d'enfants de moins de trois ans sont, logiquement, les quartiers parisiens les plus densément peuplés et notamment les quartiers des arrondissements de la rive

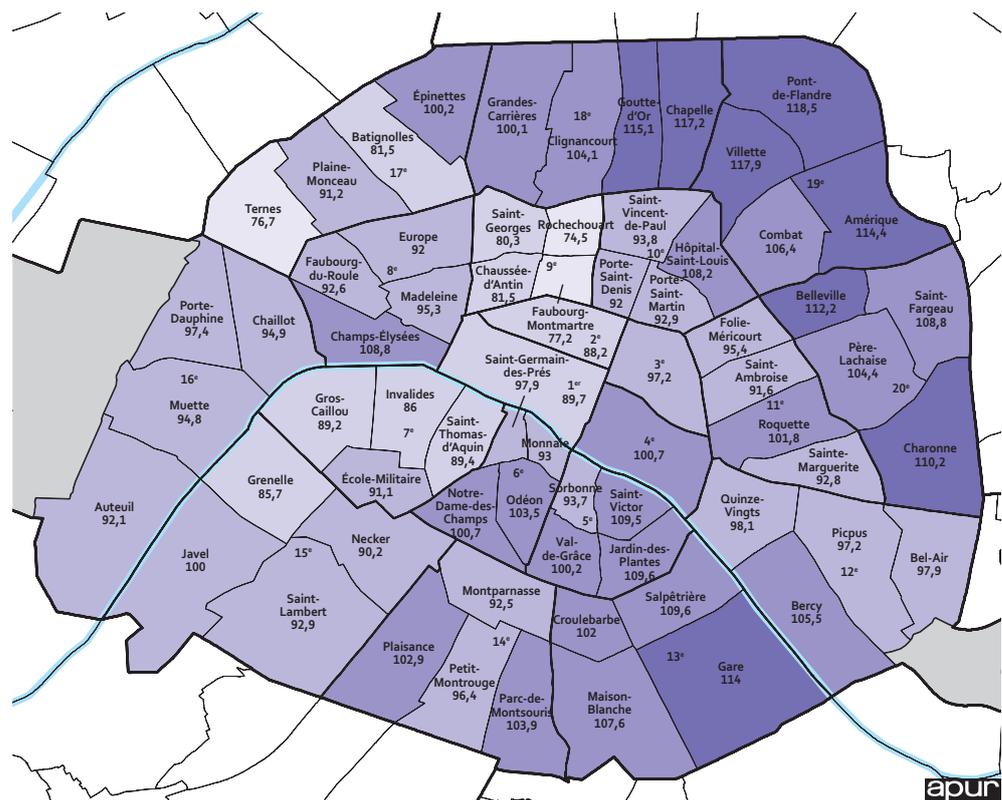
Recours à l'accueil individuel (représentation négative)

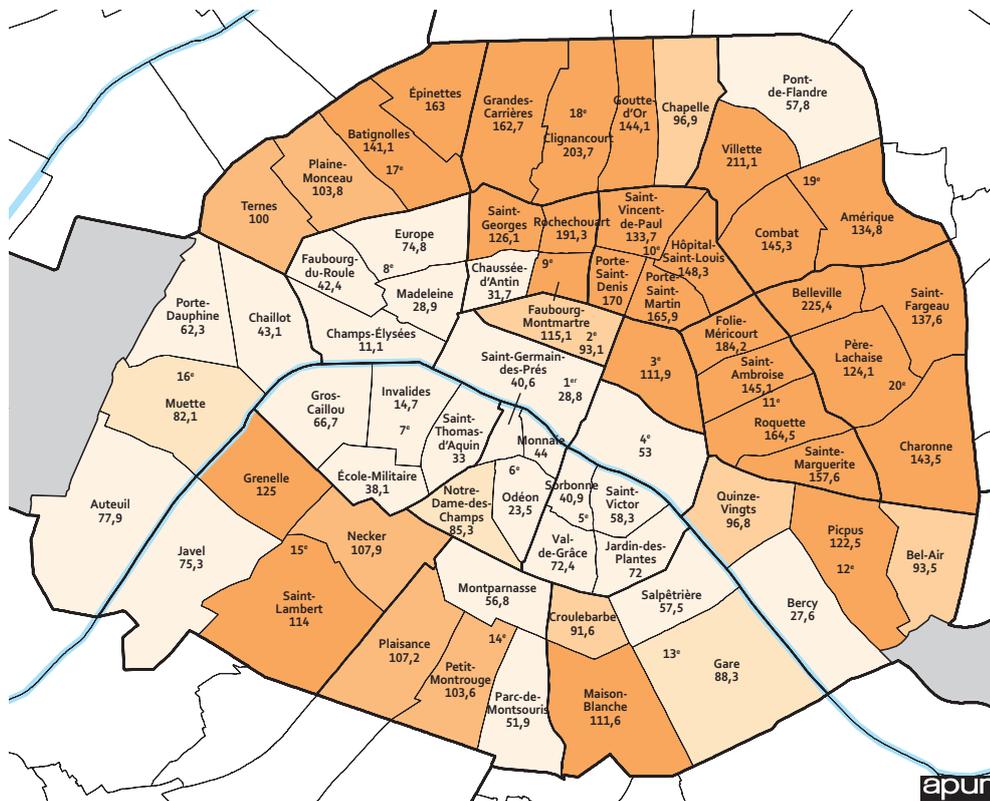
Nombre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiant d'un accueil individuel, par rapport au nombre d'enfants de moins de 3 ans

- Plus de 110
- De 100 à 110
- De 90 à 100
- De 80 à 90
- Moins de 80

Note : taux dans le quartier par rapport à la moyenne parisienne (représentation négative)

Source : Recensement de la population (Insee), 2010 – CAF de Paris, 2012





Densité d'enfants de moins de 3 ans

Nombre d'enfants de moins de 3 ans à l'hectare

- Plus de 110
- De 100 à 110
- De 90 à 100
- De 80 à 90
- Moins de 80

Note : taux dans le quartier par rapport à la moyenne parisienne

Source : Recensement de la population (Insee), 2010

droite de la Seine : les 9^e, 10^e, 11^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. D'autres quartiers comptent à l'inverse peu d'enfants : les arrondissements du centre et notamment les 1^{er}, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e arrondissements et les arrondissements de l'ouest (8^e, 16^e). En moyenne parisienne (base 100), on compte 8,5 enfants de moins de 3 ans à l'hectare.

Taux de fréquentation des crèches municipales et associatives

Le taux de fréquentation des crèches collectives municipales et associatives correspond au nombre d'heures d'accueil réalisées (la présence réelle des enfants) par rapport au nombre d'heures théoriques (la capacité d'accueil exprimée en heures). On peut considérer le taux de fréquentation comme l'un des éléments susceptible de rendre compte de l'utilisation actuelle des équipements. Sur la carte, les quartiers au sein desquels la fréquentation est élevée apparaissent avec un indice supérieur à 100.

Les quartiers présentant les taux de fréquentation les plus élevés se situent souvent dans les quartiers favorisés de l'Ouest parisien et du centre de Paris ainsi que sur la rive gauche de la Seine. En moyenne parisienne (base 100), le taux de fréquentation s'élève à 77,9 % en 2012.

En complément, l'indice intègre des indicateurs relatifs au profil des familles (part des familles à bas revenus, familles mal-logées ou encore familles monoparentales) qui renvoient aux missions sociales des établissements d'accueil de la petite enfance et qui peuvent justifier une politique volontariste en matière d'accueil.

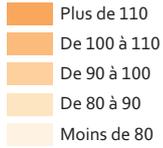
Part d'enfants de moins de 3 ans vivant dans un foyer à bas revenu⁵

L'indice comprend un indicateur relatif à la pauvreté des familles. Il s'agit notamment de considérer, ainsi que le souligne le plan national de lutte contre les exclusions (2013), que l'accueil dans les établissements d'accueil de la petite enfance des enfants issus de familles en situation de pauvreté contribue à prévenir la perpétuation des inégalités. Dans ce cadre, la part des enfants vivant dans un foyer à bas revenu doit faire l'objet d'une attention particulière. L'indicateur retenu correspond aux enfants de moins de 3 ans vivant dans un foyer à bas revenus, rapporté à l'ensemble des enfants de moins de 3 ans. À l'échelle parisienne (base 100), la part des enfants vivant dans des familles à bas revenus est de 19,8 % en 2012.

Les quartiers accueillant les plus fortes proportions d'enfants vivant dans des foyers à bas revenus sont les quartiers populaires du nord et de l'est parisiens – 17^e nord (Porte de Clichy), 18^e, 19^e, 20^e et 11^e arrondissements – ainsi que certains quartiers des 12^e et 13^e arrondissements.

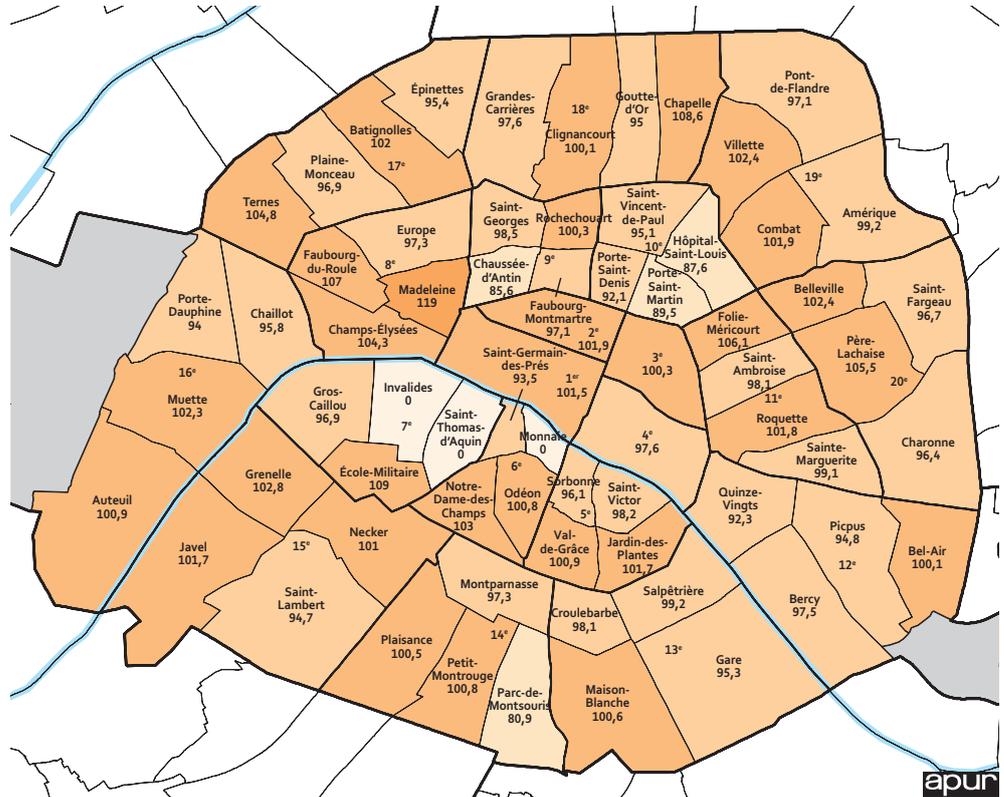
5 – Pour la CAF, un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de bas revenus. Ce seuil correspond à 60 % du revenu médian, calculé à partir de l'enquête Revenus Fiscaux et Sociaux de l'Insee.

Taux de fréquentation des crèches municipales et associatives*



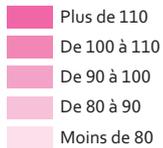
* Nombre de jours de présence, par rapport au nombre de jours théorique annuels

Source : CAF de Paris, 2012 – Ville de Paris



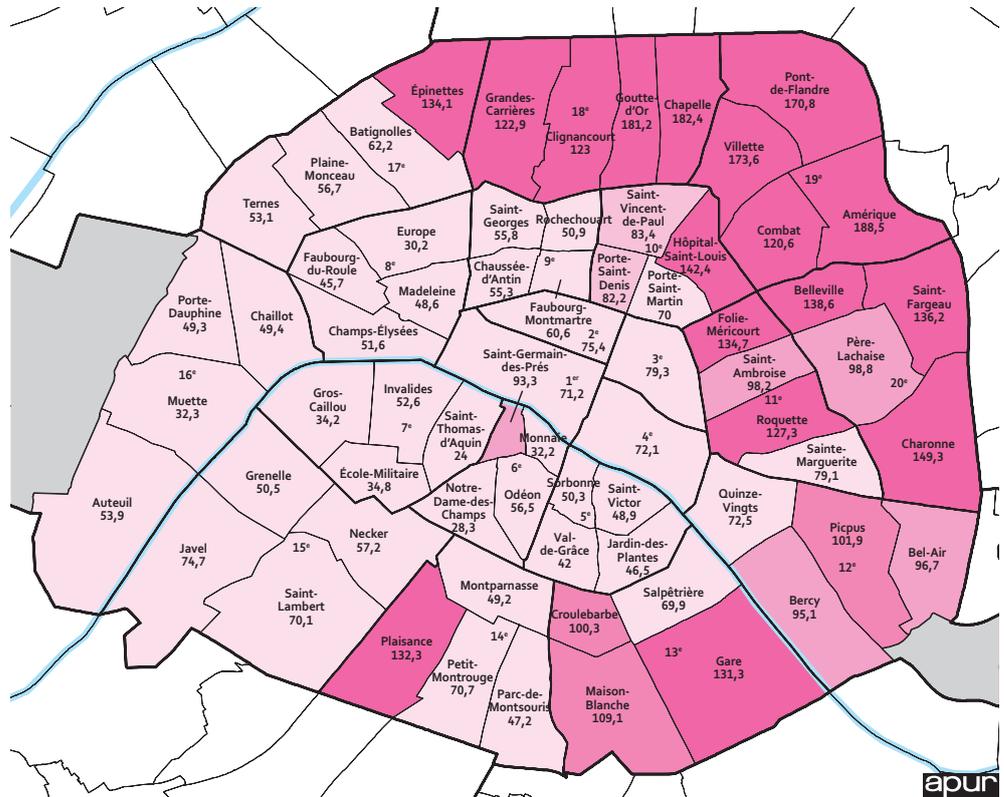
Part des enfants de moins de 3 ans vivant dans un foyer à bas revenu

Nombre d'enfants de moins de 3 ans vivant dans un foyer à bas revenus, par rapport au nombre d'enfants de moins de 3 ans



Note : taux dans le quartier par rapport à la moyenne parisienne

Source : Recensement de la population (Insee), 2010 – CAF de Paris, 2012



Part d'enfants de moins de 3 ans vivant en famille monoparentale

En raison du soutien que peuvent apporter les établissements collectifs d'accueil des jeunes enfants aux familles monoparentales, il a paru nécessaire de prendre en compte un indicateur relatif à la composition familiale des foyers. La part des enfants de moins de trois ans vivant dans un foyer monoparental rapporté à l'ensemble des enfants vivant en famille a donc été prise en compte. En moyenne parisienne (base 100), 11,9 % des enfants de moins de 3 ans vivent dans un foyer monoparental en 2011.

Les foyers monoparentaux sont particulièrement nombreux dans les quartiers d'habitat social de la couronne parisienne, dans les 18^e, 19^e, 20^e, 12^e et 13^e arrondissements. Certains quartiers de la rive gauche, du sud et de l'ouest parisien se caractérisent aussi par une présence assez importante des familles monoparentales.

Part d'enfants de moins de 3 ans vivant dans un logement sur occupé et/ou inconfortable

Un dernier indicateur porte sur les conditions de logement puisqu'on peut considérer qu'une situation de mal-logement augmente le besoin d'un mode d'accueil extra-familial. Un indicateur permettant de caractériser le mal logement a été défini. Il renvoie aux situations de sur occupation (plus de 2 personnes par pièce dans le logement) ou à l'inconfort (absence de pièce dédiée à la toilette). L'indicateur pris en compte correspond aux enfants de moins de trois ans vivant en situation de mal logement rapportés à l'ensemble des enfants de moins de trois ans. En moyenne parisienne (base 100) et selon la définition retenue, 13,7 % des enfants de moins de 3 ans sont en situation de mal logement en 2011 à Paris. La carte du mal-logement fait nettement ressortir les quartiers marqués par un tissu faubourien dégradé dans les arrondissements du nord et de l'est de Paris : 10^e, 11^e, 18^e, 19^e, 20^e.

Indice de synthèse : mode de calcul

Comment établir l'indice de synthèse à partir de la sélection d'indicateurs ?

La nécessité de spatialiser : choisir une échelle

L'analyse des besoins en matière d'accueil de la petite enfance peut porter sur différentes échelles géographiques :

- l'arrondissement, qui est par ailleurs l'échelle d'attribution des places ;
- le quartier administratif (4 quartiers par arrondissement) ;
- l'IRIS : « Îlots Regroupés pour l'Information Statistique » qui constitue pour l'Insee la « brique » de base en matière de diffusion de données infra-communales.

De façon générale, le choix du découpage doit être modéré par une réflexion sur les possibilités de déplacement : les besoins d'un quartier peuvent être couverts, sous réserve de proximité, d'accessibilité et de sectorisation adéquate, par les équipements d'un autre quartier.

En dépit de son importance essentielle dans l'attribution des places, l'arrondissement n'a pas semblé constituer une échelle pertinente, dans la mesure où les disparités internes sont importantes. Inversement une analyse à l'IRIS semblait trop fine et ne permettait pas de rendre compte des possibilités de déplacement. Le choix a donc porté sur une échelle intermédiaire, celle du quartier administratif.

Paris compte 80 quartiers mais on a choisi de regrouper ceux des 4 premiers arrondissements, en raison de leur petite taille. Dans l'exemple proposé, Paris est ainsi subdivisé en 68 quartiers.

Les pondérations

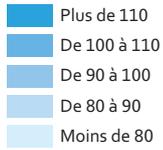
Pour chacune des 7 données prises en compte, un indice est calculé à l'échelle de chaque quartier par rapport à la moyenne parisienne (base 100).

La pondération des indicateurs ainsi obtenus constitue un moyen de concilier entre elles des approches apparemment contradictoires telles que :

- la place singulière de l'accueil collectif à Paris, fortement développé et faisant l'objet de préférences marquées avec la nécessité de considérer l'ensemble des modes d'accueil, dont la diversité est un facteur de la qualité de l'offre ;
- la nécessité de prendre en compte les besoins particuliers de certaines familles (familles monoparentales, familles à bas revenus, mal logement...) avec le caractère universel de la politique d'accueil des jeunes enfants.

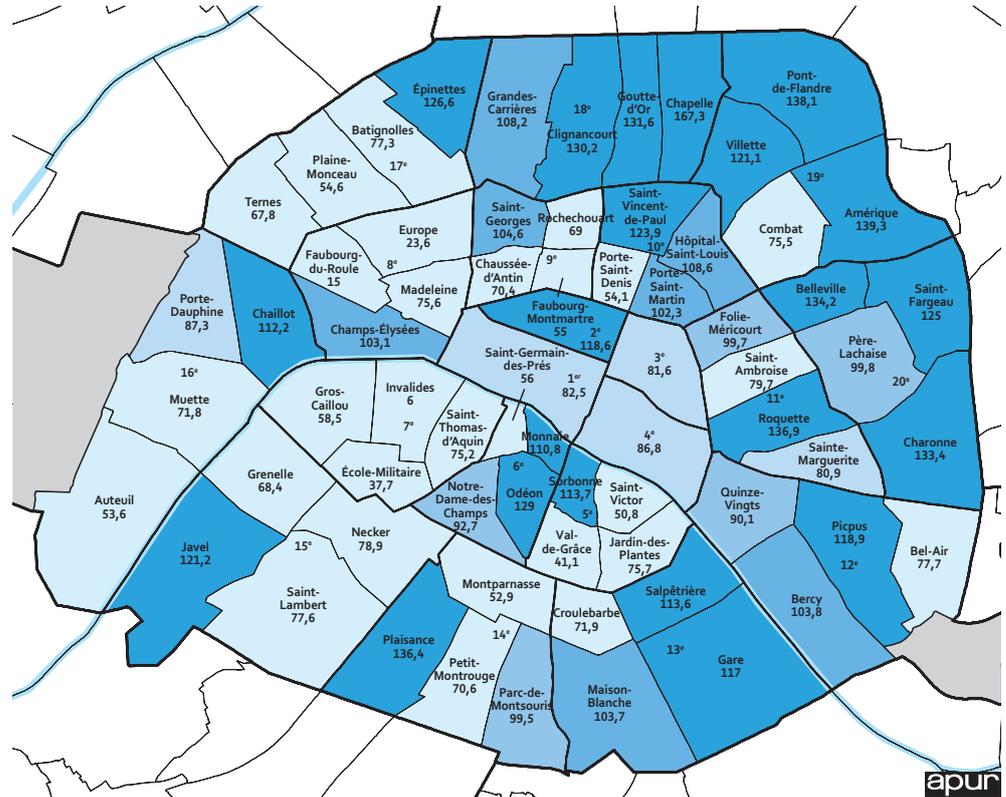
Part des enfants de moins de 3 ans vivant en famille monoparentale

Nombre d'enfants de moins de 3 ans vivant dans un foyer monoparental, par rapport au nombre d'enfants de moins de 3 ans vivant en famille



Note : taux dans le quartier par rapport à la moyenne parisienne

Source : Recensement de la population (Insee), 2010



Dans l'exemple proposé, des coefficients de pondération sont appliqués aux indicateurs. Ainsi modulées, les 7 données retenues sont agrégées dans une « note » finale, qui constitue une proposition d'indice synthétique d'évaluation des besoins.

Les évolutions

L'indice synthétique d'évaluation des besoins se veut un outil d'éclairage. Il doit pouvoir prendre en compte des éléments prospectifs (évolution de l'offre, évolution du nombre d'enfants...) et pouvoir bénéficier de mises à jour régulières. Dans cet esprit, un outil interactif de datavisualisation a été développé parallèlement à la construction de la méthode. Il permet :

- d'activer ou non chaque indicateur ;
- de choisir des pondérations ;
- de visualiser instantanément le résultat cartographique.

Comment utiliser l'indice synthétique ?

La proposition d'un indice synthétique d'évaluation des besoins débouche sur une cartographie des quartiers parisiens apparaissant comme prioritaires du point de vue de l'accueil des jeunes enfants. Il présente l'intérêt d'embrasser une réalité complexe en une grille de lecture commune à l'ensemble des quartiers.

Sa limite tient précisément à son caractère synthétique. Il offre une première approche des besoins qui, soumise à évolutions et compléments, se veut une aide à la réflexion. Compte tenu du caractère synthétique de l'indicateur, un même score peut renvoyer à des réalités différentes.

Au-delà de la quantité de l'offre, l'étude de 2013 avait ainsi montré qu'une part des familles à bas revenus se maintenait à l'écart des modes d'accueil collectifs, ces phénomènes de non-recours renvoyant parfois à la méconnaissance des circuits et des modes de fréquentation ou à des formes d'auto-exclusion, notamment liée aux différences culturelles. Cette observation confère une dimension qualitative à la notion de besoin : une même note peut appeler des politiques publiques de diverses natures, adaptées au profil des populations.

Un exemple : une proposition d'indice synthétique des besoins en 2014

Des choix de pondération

Dans l'exemple présenté ci-après, des choix de pondération ont été établis pour les 7 composantes de l'indice synthétique.

L'offre existante en matière de structures d'accueil collectif est l'indicateur affecté du coefficient le plus élevé (coefficient 6), valant pour la moitié de la « note » finale, ce qui revient à faire du taux d'équipement en accueil collectif le critère prépondérant de l'évaluation des besoins. Le coefficient appliqué à l'accueil individuel est trois fois moins élevé (2). Cette proposition de pondération revient à tenir compte de la diversité de l'offre, sans occulter les préférences pour les modes d'accueil collectifs. L'indicateur relatif au nombre d'enfants de moins de 3 ans se voit appliquer un coefficient de 1. Le taux de fréquentation des équipements actuels est pondéré par un coefficient 2. L'exemple proposé prend en compte les indicateurs de profils des familles pour un coefficient total de 2 : un coefficient de 1 est appliqué à l'indicateur évaluant la part des enfants vivant dans des familles à bas revenus. Pour les deux autres indicateurs à savoir la monoparentalité et le mal logement, le coefficient proposé est de 0,5.

Les quartiers en couleur foncée sont ceux qui présentent les scores les plus élevés. Ces quartiers correspondent aux quartiers qui connaissent, selon l'approche retenue ici, les besoins les plus importants.

Indice de synthèse 2014 - Valeur des indicateurs et coefficients

	Offre/demande			Profils			Optimisation
	Accueil collectif (non couvert)	Accueil individuelle (non couvert)	Densité de moins de 3 ans	Bas revenu	Mono-parentalité	Mal logement	Taux de fréquentation
Indice/Coefficient	6	2	1	1	0,5	0,5	2
Minimum	0	74	11	24	6	27	81
Maximum	204	119	225	189	167	199	119
Moyenne parisienne	100	100	100	100	100	100	100

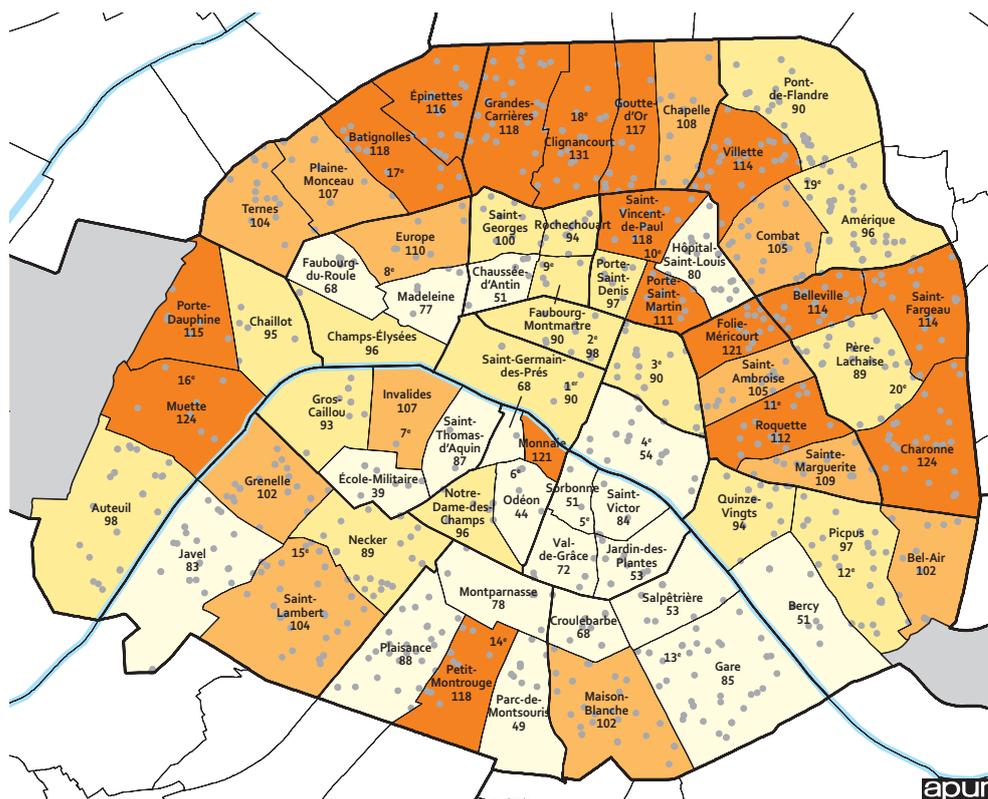
Note de lecture : L'indice du quartier ayant la plus faible densité d'enfants de moins de 3 ans est de 19,2 ; celui du quartier ayant la plus forte densité est de 225 (Moyenne Paris : 100). Dans le calcul de l'indice, on applique un coefficient de 6 à l'offre d'accueil collectif et de 2 à l'offre d'accueil individuel

Indice de synthèse, 2014

- 111 et plus
- De 101 à 110
- De 89 à 100
- 88 et moins
- Équipement d'accueil collectif

Un indice élevé signifie que les besoins supplémentaires pour l'accueil de la petite enfance sont importants

Sources :
Scoring = recensement de population (Insee), 2010 – CAF de Paris, 2012
Accueil = CAF de Paris, Ville de Paris, 2014



Un contraste entre le nord et le sud, trois types de quartiers

La valeur de l'indice apparaît d'abord obéir à une géographie séparant les quartiers de la rive gauche (indice de besoin plus faible) des quartiers de la rive droite (indice de besoin plus élevé), notamment lorsque l'on s'éloigne des quartiers centraux.

Une typologie des arrondissements peut être dessinée :

- les quartiers des arrondissements centraux présentent un indice synthétique assez faible, ce qui signifie que les besoins, tels qu'ils sont évalués par l'indice, seraient globalement couverts ;
- les quartiers de la couronne parisienne de la rive droite de la Seine se caractérisent par un indice de synthèse élevé. Il s'agit notamment des quartiers des 11^e, 16^e, 17^e nord, 18^e et 20^e arrondissements ;
- d'autres arrondissements présentent des écarts internes significatifs (8^e, 12^e, 13^e, 14^e et 19^e arrondissements), l'indice de synthèse variant fortement d'un quartier à l'autre.

La superposition de la carte réalisée à partir de l'exemple d'indice synthétique avec la carte des équipements d'accueil collectif au 31 décembre 2014 permet de dégager des « sous types » au sein de cette typologie :

- certains quartiers présentent une répartition de l'offre déséquilibrée : les quartiers Javel (15^e), Folie-Méricourt (11^e), Petit-Montrouge (14^e) se trouvent dans cette situation, où le score global doit être nuancé par une approche à une échelle plus fine que le quartier ;
- certains quartiers présentent à la fois un nombre d'équipements peu élevé et un score assez faible (1^{er} arrondissement). À l'inverse, d'autres quartiers, (Villette 19^e, Belleville 20^e), présentent un score élevé alors même qu'un nombre important de structures y est implanté. La relation entre l'indice synthétique d'évaluation des besoins tel qu'il est proposé et le nombre des établissements s'explique ici par la densité d'enfants de moins de trois ans et par le profil des familles.

Les profils de quartiers présentant les scores les plus importants

Le besoin tel qu'il apparaît dans le score pris dans son ensemble peut renvoyer à des réalités différentes, selon les quartiers. C'est la raison pour laquelle il a semblé important d'analyser la structure des scores les plus élevés. Quatre profils apparaissent au sein des quartiers présentant un score élevé.

Offre en équipements inférieure à la moyenne, forte densité d'enfants de moins de 3 ans

Dans certains quartiers, l'indice synthétique est élevé en raison d'un nombre important d'enfants de moins de trois ans, combiné à un taux d'équipement en accueil collectif plus faible que la moyenne. Il s'agit par exemple des quartiers Montrouge (14^e), Batignolles (17^e), Saint-Vincent de Paul, Porte Saint Martin (10^e).

Offre en équipements inférieure à la moyenne, profils défavorisés

Dans d'autres quartiers l'indice synthétique élevé s'explique par la combinaison d'un taux d'équipements en accueil collectif inférieur à la moyenne parisienne et de la présence importante de familles au profil défavorisé. Il s'agit notamment des quartiers Roquette et Folie Méricourt (11^e), Épinettes (17^e), Clignancourt, Grandes Carrières et Goutte d'or (18^e), Charonne et Saint Fargeau (20^e).

Offre en équipements inférieure à la moyenne, profils favorisés

À l'inverse, un troisième groupe de quartiers dont l'indice synthétique est élevé se caractérise par un taux d'équipement en accueil collectif inférieur à la moyenne parisienne, assorti d'une population au profil plutôt favorisé. Il s'agit par exemple des quartiers Saint Lambert, Grenelle (15^e), Muette, Porte Dauphine (16^e), Plaine Monceau, Ternes (17^e). Ces quartiers sont également souvent ceux dans lesquels le recours à l'accueil individuel, plus accessible aux familles favorisées, est développé.

Offre en équipements moyenne ou supérieure à la moyenne, forte densité d'enfants de moins de 3 ans, profils défavorisés

Un dernier groupe de quartiers ressort parce qu'il cumule un faible recours à l'accueil individuel, une forte densité d'enfants de moins de 3 ans et une majorité de familles modestes. Il s'agit de quartiers situés dans le quart nord-est de Paris, tels que Pont de Flandre, Amérique, Villette (19^e), la Chapelle (18^e), Belleville (20^e). Dans ces quartiers, où le taux d'équipement en accueil collectif est parfois supérieur à la moyenne parisienne, les enjeux d'actions de médiation, susceptibles d'amener des familles qui se maintiennent aujourd'hui à l'écart des modes d'accueil collectifs sont importants.

L'accueil de la petite enfance est à la croisée de plusieurs enjeux essentiels : il constitue un élément de conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale des parents. Il est conçu pour être un facteur d'épanouissement individuel et d'intégration collective des enfants. Il présente une dimension universelle en même temps qu'il s'adresse prioritairement aux publics les plus vulnérables. La convergence d'enjeux aussi essentiels sur l'accueil de la petite enfance rend nécessaire une réflexion sur la notion de « besoin » appliquée à ce domaine. Cette note propose une méthode d'évaluation des besoins. À chacune de ses étapes, l'élaboration de cette méthode a reposé sur des choix : les données prises en compte, leur pondération, la définition d'une échelle relèvent d'options méthodologiques. Assumés, ces choix confèrent à l'indice de synthèse présenté la dimension d'une construction, dont l'objectif est d'ordonner entre elles des données diverses. D'autres ordonnancements et d'autres principes de construction demeurent possibles.

Petite enfance

Indice de synthèse des besoins d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans

Cette note présente une méthodologie permettant d'apprécier et de hiérarchiser les besoins d'accueil de la petite enfance à l'échelle des quartiers parisiens. Elle s'appuie sur la construction d'un indice de synthèse susceptible d'approcher la notion de « besoin » et qui combine des indicateurs portant sur le nombre d'enfants de moins de trois ans, leurs différents profils et l'offre d'accueil existante à l'échelle des quartiers. Un exemple d'indice est proposé à partir d'un choix de pondérations relatives aux indicateurs retenus. Le résultat apporte une lecture territorialisée des besoins d'accueil permettant d'identifier les quartiers apparaissant comme prioritaires du point de vue de l'accueil des jeunes enfants. D'autres méthodes d'évaluation des besoins d'accueil demeurent néanmoins possibles.

L'approche retenue met en évidence une opposition entre les quartiers du sud de Paris qui paraissent globalement bien couverts et les quartiers de la couronne parisienne de la rive droite de la Seine pour lesquelles les besoins d'accueil apparaissent plus importants. Au-delà du score global, il apparaît que certains quartiers présentent une répartition déséquilibrée de l'offre. Dans tous les cas, les besoins d'accueil identifiés peuvent appeler des politiques publiques de différentes natures, en fonction du type de besoin et du profil des populations.

L'Apur, l'Atelier parisien d'urbanisme, est une association 1901 qui réunit la Ville de Paris, le Département de Paris, l'État, la Région Ile-de-France, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, la Régie Autonome des Transports Parisiens, l'Établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont et Paris Métropole.